

PUBLIC
CIBLE

Enfants de 2
mois à 4
ans: en
difficulté
sociale ou
porteurs de
handicap

PERIODE

Depuis
2001 : Action
récurrente
renouvelée
chaque
année

TERRITOIRE
CONCERNE

La commune

BUDGET

Budget de
fonctionnement
annuel (estimé ou
réel) : 61 060 €
Contribution de
votre collectivité :
45 060 €
Principaux
partenaires
financiers : CAF au
titre du CEJ

DESCRIPTION DE L'ACTION

Depuis 2001, La Ville de LORIENT a souhaité, au travers du Service Enfance, travailler sur l'amélioration de la qualité du service auprès des enfants et de leur famille en recrutant une psychomotricienne, puis un agent d'accompagnement individuel de l'enfant en difficulté. A ce moment, l'action de la psychomotricienne se situait dans :

- L'accompagnement de l'enfant (individuellement et au sein de son groupe),
- La sensibilisation de l'équipe éducative sur des sujets qui relèvent de ses compétences : le développement psychomoteur et sensoriel, l'expression, l'épanouissement, la motricité fine, la motricité globale...

Action CIBLEE

Très vite, ce nouveau regard, a paru un outil essentiel pour l'accompagnement des enfants en difficulté mais aussi parfois, pour un dépistage précoce et de prévention auprès du jeune enfant. En fonction des constats effectués, la Ville de LORIENT a souhaité développer un réseau visant à rendre encore plus qualitatif l'accueil de l'enfant en situation de handicap, même s'il est à noter que les enfants porteurs de handicap ont toujours été accueillis dans les crèches municipales lorientaises. Un contrat tripartite est désormais signé entre la famille, le milieu médical, les accueillants de l'enfant et la directrice de la structure d'accueil.

Les missions de la psychomotricienne ont évolué vers :

- outre l'accompagnement des groupes d'enfants et la sensibilisation du personnel,
- la mise en place et le suivi du projet individuel de chaque enfant en difficulté (ou en situation de handicap),
- le soutien auprès de l'auxiliaire d'accompagnement qui intervient auprès de l'enfant en difficulté,
- l'animation d'un réseau « handicap » sur la Ville de LORIENT.

Le réseau « handicap » est constitué d'associations locales et d'institutions. C'est une instance d'échanges, de réflexions et de propositions sur l'évolution des textes législatifs, sur des projets novateurs à mettre en place auprès de l'enfant en situation de handicap.

⇒ L'objectif est la poursuite et le renforcement du travail effectué depuis ces dernières années.

L'équipe est composée d'

- **une psychomotricienne titulaire :**
 - à 70 % sur l'animation des ateliers de psychomotricité pour tous les enfants,
 - à 30 % sur un rôle de conseil, d'information et d'orientation de l'équipe dans l'accompagnement de l'enfant en situation de handicap, sur la participation et l'élaboration du projet individuel de chaque enfant, sur le lien avec les différents intervenants, sur la planification des interventions de l'agent d'accompagnement, et sur la fonction de référente.
- **une psychomotricienne contractuelle :**
 - 21 heures par mois,
- **un agent d'accompagnement :**
 - De formation « auxiliaire de puériculture », cet agent continue à suivre diverses formations sur la prise en charge du handicap.

Leurs missions principales continueront à être orientées sur :

L'intervention auprès de l'enfant :

- Suivi et accompagnement des enfants en difficultés,

- Mise en place des moyens pour atteindre les objectifs définis en matière de socialisation, d'autonomie et d'épanouissement,
- Participation au projet d'accompagnement,
- Observation et écoute de l'enfant pour mieux comprendre ses besoins.

Le soutien et l'accompagnement des équipes éducatives :

- Liaison entre l'enfant, la famille et l'équipe éducative,
- Capacité à proposer des adaptations sur tout ce qui est environnemental : aménagement de l'espace de vie ou du matériel proposé à l'enfant,
- Réflexion avec l'équipe éducative du fait du regard spécifique sur l'enfant.

La poursuite du travail en réseau :

- Absolument nécessaire avec « les partenaires » qui interviennent autour de l'enfant,
- Le lien avec les structures spécialisées doit être entretenu dans l'intérêt des enfants et de leurs familles

Une psychologue complète ce dispositif dans le cadre d'analyse de pratiques afin principalement d'aider les équipes qui sont en souffrance lors de cas (de plus en plus fréquents) qui sont lourds à porter en dehors de la présence de l'agent d'accompagnement.

CONTRIBUTION DE L'ACTION A LA REDUCTION DES INEGALITES DE SANTE

Cette action est bénéfique pour l'accompagnement (des enfants et des équipes) et participe à l'intégration des enfants en difficultés. Les familles bénéficient également de l'écoute de professionnels en tant que de besoin. Une convention tripartite est passée avec les familles, les accompagnantes et le milieu médical qui suit l'enfant. *L'action a été conçue dans l'objectif de réduire les inégalités sociales de santé*

PARTENAIRES

Médecins, CAMSP

POUR PLUS D'INFORMATIONS ...

Nadine Royant : Responsable du service Enfance

Mail : nroyant@mairie-orient.fr